

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DUMANDA DI SUVVENZIONE PER L'ATTRAZZERA  
NUMERICA DI I STABILIMENTI PUBBLICI LUCALI  
D'INSIGNAMENTU DI CORSICA À TITULU DI U  
PRUGRAMMA OPERAZIUNALE FEDER-FSE 2014-2020  
CORSICA**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR  
L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES EPLE DE CORSE AU  
TITRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE  
2014-2020 CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le numérique au sein des collèges et lycées couvre aujourd'hui tous les domaines, tant pédagogiques qu'administratifs et de communication. La crise sanitaire a confirmé l'importance des outils numériques et de la maîtrise de leur fonctionnement.

La Collectivité de Corse se doit donc d'accompagner cette transformation digitale et assurer la maintenance opérationnelle des infrastructures informatiques, et également la fourniture de matériels, pour les mettre à disposition de toute la communauté éducative au travers des 47 établissements d'enseignement secondaire de Corse.

Il s'agit, de plus, d'une compétence obligatoire, en effet, l'article L. 4424-2 du code général des collectivités territoriales dispose, notamment, que la Collectivité de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation. Dans ce cadre, elle est chargée de l'équipement numérique des EPLE.

Au regard de l'importance des équipements numériques mais également du coût financier engendré, il a décidé de déposer deux demandes d'aides au titre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 pour la Corse.

- AXE 10 : Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie COVID-19 et préparer une relance numérique verte et résiliente de l'économie. (REACT EU).
- Objectif spécifique régional n° 1 : accélérer la transformation numérique du territoire et sa résilience.

La 1<sup>ère</sup> opération concerne l'acquisition d'équipements de communication réseaux et WIFI pour un montant de 168 758,10 € HT, subventionnable à 80 %.

La 2<sup>ème</sup> opération concerne l'acquisition de PC fixes et de portables performants pour tous les collèges et lycées de Corse pour un montant de 770 666,00 € HT, subventionnable à 80 %.

Il est ainsi proposé :

- d'approuver la demande de subvention à hauteur de 80 % du montant total HT estimé à 168 758,10 € de l'opération intitulée « acquisition d'équipements de communication réseaux et WIFI », soit 135 006,48 €.
- d'approuver la demande de subvention à hauteur de 80 % du montant total HT estimé à 770 666,00 € de l'opération intitulée « acquisition de PC fixes et de portables performants pour tous les EPLE de Corse », soit 616 532,80 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.